

Ce document obligatoire permet de justifier les actions et les mesures à mettre en œuvre en matière de zonage et de réglementation dans le cadre du PLU.

De l'interactivité avant tout

« Les orientations définies dans le PADD, sur lesquelles le Conseil municipal aura à débattre à la fin du mois de septembre, sont donc déterminantes. Elles devront conjuguer la volonté de consolider la qualité et le cadre de vie de Garches auxquels nous sommes attachés, tout en s'adaptant aux évolutions actuelles en matière d'urbanisme. La perspective annoncée d'une intégration de la Commune dans l'agglomération de Paris-Métropole doit également être prise en compte » souligne Béatrice Bodin, maire adjoint en charge de l'Urbanisme et du Développement durable.

Afin d'enrichir la réflexion, la Ville met systématiquement en ligne, sur son site Internet www.ville-garches.fr, tous les travaux des différents groupes de travail avant même leur présentation au Conseil municipal. Il s'agit, ainsi, d'élargir le débat et de parvenir à un projet concerté en amont de toute décision, au cours des différentes étapes de la procédure. Chacun, qu'il s'agisse d'associations, d'habitants, d'entrepreneurs, de commerçants, peut, dès lors, prendre une part active à ce dossier en faisant état de ses remarques, encouragements ou oppositions aux propositions en cours. Cette interactivité a l'avantage de créer les conditions d'un dialogue en direct et d'enrichir la qualité des échanges.

Il est également prévu, dans le courant du mois de novembre, de tenir une réunion publique sur le PLU et son volet relatif à la biodiversité. Ce sera l'occasion de présenter le diagnostic établi par l'Association ESPACES, en collaboration étroite avec l'ASEVE qui a travaillé sur l'état environnemental de la commune.

L'exposition prévue, par la suite, pour détailler les mesures réglementaires qui constitueront ce futur PLU ainsi qu'une enquête publique, sera organisée une fois que le projet aura été arrêté et soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées. Ce n'est qu'au terme de cette concertation participative que le futur PLU devrait être présenté, à l'été prochain, au Conseil municipal pour son adoption définitive.



Repères

Les orientations du PADD

Aménagement et protection du cadre de vie :

- Renforcer l'identité urbaine de Garches,
- Simplifier l'acte de construire,
- Préparer l'intégration du PLU dans Paris-Métropole.

Logement et activités :

- Développer un habitat diversifié,
- Atteindre le taux de 25% de logements aidés en 2025,
- Renforcer les pôles d'attractivité et d'activité.

Environnement et développement durable :

- Protéger l'environnement et les paysages,
- Identifier le patrimoine bâti et naturel remarquables,
- Limiter l'empreinte écologique des constructions neuves,
- Préserver la biodiversité locale.

Transports et déplacements :

- Créer et soutenir les modes de déplacements alternatifs à la voiture : vélo, Autolib', marche à pied, bus...
- Développer l'intermodalité entre les modes de transport,
- Sécuriser l'espace urbain.

Des jeunes soucieux de leur patrimoine

Du 25 au 27 juin, les Garchois ont pu voir une dizaine de jeunes vêtus d'un gilet fluorescent parcourir les rues de la ville. Sous la houlette de Sophie Rechsteiner, architecte et conseillère municipale déléguée à l'Urbanisme, ces derniers ont effectué un stage de sensibilisation au patrimoine et à l'architecture remarquables de notre ville. Ces adolescents sont ainsi partis à la découverte des plus belles maisons, ont déterminé les lieux qui méritaient d'être protégés puis réalisé des dessins et des aquarelles. Ces croquis seront exposés à la rentrée dans le hall des services Techniques de la ville.